



Accident de travail contester par mon employeur

Par **angie0633**, le **10/10/2009** à **21:59**

Bonjour, j'ai été victime d'un accident de travail le 27 mai dernier et mon employeur a contesté cet accident alors que je me suis cognée la tête à une poutre qui n'est pas aux normes en plus. J'ai donc été convoqué par la CPAM au service appréciations et inspection des accidents de travail le 9 octobre j'ai raconté ce qui c'était passé j'attends une réponse de leur part. Depuis le 27 mai je suis payé en arrêt maladie et donc depuis cette date je ne m'en sors plus financièrement je ne peux plus payer mon loyer et mes factures tout est absorbé par des frais de rejet de ma banque etc ma seule solution est de retourner habiter chez mon père qui vit à 900 kms de mon lieu de vie actuel. Ai-je le droit de déménager en étant en accident de travail ?? Depuis mon accident mon employeur m'a fait des menaces par personnes interposées que puis-je faire ?? Physiquement je ne suis pas encore en état de reprendre je suis toujours en soins kinés et médicaments et moralement je ne suis pas prête à retourner chez des employeurs qui ont tout fait pour me détruire quels sont mes recours ???? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **11/10/2009** à **08:12**

bonjour, combien avez-vous d'ancienneté chez votre employeur ?

Par **angie0633**, le **11/10/2009** à **10:24**

bonjour carry,rnje suis entré dans l'entreprise le 10 mars de cette année.

Par **Visiteur**, le **11/10/2009** à **15:36**

donc pas de complément par l'employeur...rnrnavez vous essayé de vous rapprocher d'une assistante sociale ?rnrnpeut être avez vous droit à une aide

Par **angie0633**, le **11/10/2009** à **22:28**

bonjour,rnj ai vu une assistante sociale qui pourrait m'aider un peu fin octobre mais ce que je voudrais surtout savoir c'est si je peux partir habité a 900 kms alors que je suis en accident de travail???

Par **Visiteur**, le **12/10/2009** à **18:25**

je pense que vous devriez demander à la sécu...

Par **Cornil**, le **15/10/2009** à **01:37**

Bonjour angie rnrnA mon avis rien ne t'interdit de déménager lors que tu es en arrêt de travail (pour l'instant tu es en arrêt-maladie et non en AT, avant issue du recours, mais peu importe!)
rnrnLa Sécu n'a pas a te donner l'autorisation de changer de résidence (sinon, ou va-ton!) .
Seule est prévue cette autorisation pour un voyage sans changer de résidence (pour les questions d'éventuel contrôle à domicile) . rnrnPar contre, il te faudra déclarer ce changement de résidence à la Sécu, et cela risque de faire quelques problèmes et donc retards administratifs pour la continuité des paiements (changement de CPAM) ! Mais tes droits à paiements, tant l'arrêt de travail continue sont garantis. rnrnDe plus, pour la suite de ce recours, ce déménagement, s'il intervenait avant l'issue de celui-ci (qui n'est pas terminé par la décision CPAM, car tu peux la contester) aurait aussi des conséquences de retards administratifs à son sujet. J'espère donc pour toi que tu auras une décision favorable avant de déménager et pourras déménager chez ton père en arrêt AT et non maladie.rnrnMais ce déménagement t'interdirait pratiquement de reprendre ton emploi à la fin de ton arrêt de travail: qu'envisages-tu à ce sujet?rnrnBon courage et bonne chance.rnrnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **angie0633**, le **15/10/2009** à **11:24**

bonjour et merci pour cette réponse rnje me suis renseigné auprès de la secu est tout ce que tu dit est vrai j 'espere avoir une réponse favorable avant mon départ sinon cela va ralentir le processus apres pour mon employeur c est compliqué car depuis que je suis en accident de travail j ai eu droit a des menaces sur ma personne de sa part mais par personne interposé et meme des dégradations sur mon véhicule clignotant cassé ce qu il s'est venté d'avoir fait mais aucune preuve réel je ne souhaite pas retourné dans cette entreprise mais encore une fois je ne sais pas trop comment faire .rnsi vous avez des conseils a me donner je prend rnmerci d'avance rncordialement

Par **Cornil**, le **15/10/2009** à **16:08**

Bonsoir angiernDes avis, des infos, oui. Des conseils , non (monopole d'avocat et des syndicats , pas sur les forums comme celui-ci, ou bien que syndicaliste je n'engage pas le syndicat).rnMais je n'ai pas de solution miracle à te proposer pour quitter cette entreprise en bénéficiant je suppose des allocations-chômage.rnIl existe bien la "rupture conventionnelle" , qui n'est ni un licenciement, ni une démission, entre les deux, qui donne droit aux indemnisations chômage , mais suppose l'accord de l'employeur! rnUn lien à ce sujet: [http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11251.xhtml?&n=Formation - Travail&l=N19806&n=Quitter son emploi&l=N19967&n=D%C3%A9mission et rupture conventionnelle&l=N19611&n=Rupture conventionnelle&l=N12868](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11251.xhtml?&n=Formation-Travail&l=N19806&n=Quitter%20son%20emploi&l=N19967&n=D%C3%A9mission%20et%20rupture%20conventionnelle&l=N19611&n=Rupture%20conventionnelle&l=N12868)rnBon courage et bonne chance.

Par **angie0633**, le **15/10/2009** à **16:13**

bonjour rnmerci pour ses réponses mais il ne voudra pas d'accord donc c est pas grave je vais trouvé une solution merci beaucoup pour ses infos rnCordialement